



Dossier

PRÉFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
des Pays de la Loire*

*Division territoriale des risques technologiques  
Unité départementale de la Vendée*

Nos réf. : R85.16.106  
Vos réf. : DB n°2016/0531 Dossier n° 86/0043  
Affaire suivie par : Alain BOQUET  
alain.boquet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02.51.47.76.00 – Fax : 02.51.47.76.10

La Roche sur Yon, le 19/05/17

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

à

**Monsieur le préfet de la Vendée**  
Direction des relations avec les collectivités  
territoriales et des affaires juridiques  
Bureau du tourisme et des procédures  
environnementales et foncières  
Section des installations classées (ICPE)

**Objet : ORTEC Services Environnement à Fontenay-Le-Comte – bénéfice des droits acquis**  
**PJ :**

Par bordereau en date du 20/05/2016, vous avez sollicité l'avis de mon service sur une demande de bénéfice des droits acquis pour le compte de la société ORTEC Services Environnement pour son établissement situé à Fontenay-Le-Comte.

Ce site est régulièrement autorisé par un arrêté préfectoral du 06/07/2001 modifié par l'arrêté du 22/04/2014.

La demande vise à informer des changements survenus sur certaines rubriques installations classées, notamment l'incidence des rubriques 4xxx.

Il apparaît dans la demande que la rubrique 2717 (transit de déchets contenant des substances dangereuses) est passée d'un non classement à un classement en autorisation. L'exploitant a en effet déterminé les quantités de déchets en transit relevant d'un seuil d'autorisation selon un classement hypothétique dans une des rubriques 4xxx. Il s'agit bien ici d'une antériorité administrative.

Les autres modifications tiennent compte des évolutions de la nomenclature (suppression de la rubrique 1715 par exemple).

L'inspection valide les propositions faites par l'exploitant et vous propose de les acter par un arrêté préfectoral ci-joint en application de l'article L 513-1 du code de l'environnement.

Pour la directrice et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale  
de la Vendée  
↓  
Michel ROSE